



Justice Le Canton ose un premier pas vers le dialogue détenus victimes



Les «dialogues restauratifs» visent à faire évoluer auteurs et victimes de délits par le partage de vécus. GETTY IMAGES

Un projet de «justice restaurative» démarre à la prison des Léchaies. Il vise la reconstruction des lésés comme des condamnés
Flavienne Wahli Di Matteo

Le Canton de Vaud va expérimenter dès cet automne ses premiers «dialogues restauratifs» en prison. Les jeunes adultes de 18 à 22 ans détenus à la prison des Léchaies

vont se voir proposer une participation à un groupe de parole hebdomadaire les mettant en contact avec des victimes. Il ne s'agira pas des personnes qu'elles ont directement agressées, mais d'autres lésés, volontaires eux aussi, ayant subi des actes similaires. On parle de délits allant du brigandage aux lésions corporelles, en passant par le vol avec effraction.

«Une personne est très souvent exclue de la procédure juridique: c'est la victime, déplore Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire vaudois. Elle a peu l'occasion

de s'exprimer dans ce parcours. Par conséquent, l'auteur n'a pas toujours la vision complète des conséquences de ses actes sur une personne de chair et d'os. En créant un dialogue, on permet aux victimes de parler, aux condamnés de se responsabiliser, de se remettre en question, d'entamer un travail personnel.»

En expansion en Europe

Très explorée en Amérique du Nord, en pleine expansion en Europe, la «justice restaurative» commence à intéresser en Suisse, où



des prisons alémaniques, comme celle de Lenzburg, en Argovie, l'expérimentent à satisfaction. «C'est une démarche qui répond à pas mal de nos préoccupations, pose Béatrice Métraux, conseillère d'État en charge des Institutions et de la Sécurité. Notre mission est de protéger la société des auteurs de délits mais aussi de permettre d'améliorer le comportement social du détenu, de prévenir la récidive. On ne peut pas éternellement construire de nouvelles prisons, nous cherchons aussi d'autres pistes.»

Pour autant, la participation d'un détenu à un groupe de parole

«On permet aux victimes de parler, aux condamnés de se responsabiliser»

Sylvie Bula Cheffe du Service pénitentiaire vaudois

n'aura aucune incidence sur sa peine, qui devra toujours être exé-

cutée intégralement. Mais les autorités pénitentiaires espèrent que l'effet sera bénéfique à long terme. Les rares études sur le sujet montrent que le taux de récidive des condamnés impliqués dans un tel processus diminue dans des proportions de 7 à 10%.

Pour prendre le pouls de cette démarche novatrice, le Canton a choisi le modèle déjà éprouvé en Argovie, à savoir le «dialogue restauratif». Seule une poignée de condamnés y prendront part et auront face à eux un nombre tout aussi restreint de victimes. Le Forum suisse de justice restaurative, composé de spécialistes du domaine, également formés en gestion des traumatismes, sera mandaté pour sélectionner les participants et mener les huit rencontres prévues. Le tout pour une modique somme de 3500 francs, soit de simples défraiements.

Une expérience à élargir

Cette phase de test, qui répond à

une volonté politique émise au Grand Conseil (*lire encadré*), a été délibérément mise en place à petite échelle en ciblant un groupe particulier de condamnés: «Les jeunes détenus sont une population très spécifique sur laquelle on peut agir tôt pour tenter d'éviter la spirale délictueuse, relève Sylvie Bula. L'établissement des Léchaires nous offre la flexibilité d'une petite structure où un tel système est plus facile à mettre en place pour voir si ensuite cela peut être déployé plus largement.»

L'intention de développer cette offre dans d'autres établissements est bien présente. La phase pilote sera d'ailleurs menée à un rythme soutenu afin d'arriver à un bilan durant le premier trimestre 2020. Béatrice Métraux: «Il était important de se lancer, nous le faisons avec une institution qui a de l'expérience, mais l'idée est clairement de continuer cette politique de manière à l'implanter partout où c'est demandé.»

Concrétisation d'une volonté politique

● La «justice restaurative» figure dans les recommandations des Assises de la chaîne pénale de 2018. Elle s'inscrit également dans l'esprit du rapport sur la politique pénitentiaire adopté fin 2016 par le Grand Conseil. Celui-ci insiste sur la prise en charge individualisée des détenus en vue de leur libération. Ces dialogues restauratifs s'ajoutent donc aux outils socio-éducatifs, socioprofessionnels et thérapeutiques à disposition dans les prisons. Ce projet répond aussi au député socialiste

Jean Tschopp, qui interrogeait le Conseil d'État en janvier sur les possibilités d'introduire la médiation carcérale dans le canton.

Dans cette autre possibilité offerte en justice restaurative, des détenus sont amenés à rencontrer leur victime directe, en présence d'un médiateur spécialisé. Ce n'est pas la piste privilégiée: «C'est compliqué de trouver des victimes ayant envie d'être confrontées à leur propre auteur, explique Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire.

Avec les dialogues restauratifs, nous espérons toucher davantage de personnes. Ces échanges peuvent générer des effets de groupe car, en plus de se voir deux heures par semaine, les détenus peuvent en parler entre eux à d'autres moments. Cela peut amener une prise de conscience plus large.» Pour autant, Béatrice Métraux et Sylvie Bula n'excluent pas la possibilité d'organiser, à la demande, des face-à-face entre protagonistes d'un même délit. **F.W.D.M.**